

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 06/07/2021

FETE NATIONALE DES MESURES POUR ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

En raison des nuisances, des accidents et des atteintes graves aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement, **Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, a interdit par arrêté préfectoral du 2 juillet 2021, la cession et l'utilisation de certaines catégories d'artifices sur la voie publique, du samedi 10 juillet à 8h00 au lundi 15 juillet 2021 à 6h00.**

- Arrêté portant interdiction de vente, cession et d'utilisation des artifices de divertissement

Toujours dans l'optique de prévenir la survenance de troubles à la tranquillité et à l'ordre public, et sur la même période, **cette interdiction s'accompagne de celle de la distribution, la vente et l'achat de carburants dans des récipients transportables**, sauf exceptions dûment justifiées.

- Arrêté portant interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburants



**Bureau de la représentation de
l'État et de la communication
interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

1/1

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX